

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 27 (1935)  
**Heft:** 10

## Titelseiten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 18.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

27<sup>me</sup> année

Octobre 1935

N° 10

## A propos des élections fédérales.

Par *Max Weber*.

Le renouvellement des Chambres fédérales aura lieu le 27 octobre prochain. La plupart des cantons procéderont également ce jour-là à la réélection de leurs représentants au Conseil des Etats. Ces élections auront une importance toute spéciale cette année. Il se peut même qu'elles aient une influence déterminante sur le développement politique et économique de notre pays pour un avenir prochain. Nous reviendrons plus tard sur les raisons qui nous font donner plus d'importance à ces élections qu'à celles des années précédentes.

### *L'Union syndicale et les élections.*

L'Union syndicale suisse est un organisme économique dont le but est de défendre les intérêts économiques des salariés. C'est pourquoi les fédérations professionnelles et industrielles qui lui sont affiliées ont pour tâche de chercher à organiser si possible tous les ouvriers, quelles que soient leurs conceptions philosophiques et leur opinion politique. Dans son programme de travail l'Union syndicale déclare à ce sujet sa *complète indépendance politique*, et ni elle ni ses fédérations n'imposent à leurs membres l'obligation d'adhérer à un parti politique déterminé. Toutes les allégations de ce genre lancées dans la presse ici et là par les adversaires les plus acharnés de la classe ouvrière, sont donc de pures inventions.

Cela ne signifie pas néanmoins que l'Union syndicale suisse ne s'intéresse pas à la politique. Elle proclame son indépendance politique, mais non pas sa neutralité. Il n'existe pas d'associations économiques neutres, et ce sont précisément celles qui prétendent l'être avec le plus d'ostentation qui le sont le moins. La neutralité politique signifierait s'abstenir de prendre position sur des questions politiques. Une association économique ou une organisation